

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'EDUCATION ARTISTIQUE ET À L'ACTION CULTURELLE

DAAC/08-427-33 du 09/06/08

APPEL A CANDIDATURE RESPONSABLE ACTION CULTURELLE DEPARTEMENT DU 84

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme OHANESSIAN - Tel : 04 42 95 29 44 / 06 07 33 48 73 - Fax : 04 42 95 29 71

POUR UN EMPLOI DE PROFESSEUR (demi-poste)

Conseiller technique de l'IA-DSDEN du Vaucluse dans le domaine de l'éducation artistique et de l'action culturelle

L'enseignant sera choisi pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et des domaines artistiques et culturels ainsi que des diverses modalités de partenariat.

Afin de mener à bien cette mission, il doit :

- contribuer au renforcement des coopérations sur le terrain entre administrations, équipes éducatives, professionnels de la culture et collectivités locales, impulser des actions en établissement, en assurer le suivi et l'évaluation.
- connaître les différents dispositifs culturels scolaires proposés et avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire.
- être capable d'écoute, de capacités de communication, négociation et d'organisation.
- exercer une mission permanente de relais et de coordination avec la délégation académique à l'éducation artistique et l'action culturelle et les conseillers 1^{er} et 2^d degré de l'IA-DSDEN.
- assurer le conseil à la décision dans le champ culturel et la représentation avec délégation dans les instances internes et les partenariats de l'Inspecteur d'Académie.
- assurer l'analyse des volets culturels et plus largement les projets d'établissements à partir des Papet développés, l'évaluation de ces projets et la gestion de la répartition des moyens liées à ces projets.
- assurer une présence régulière à l'inspection académique (Avignon) et faire preuve de disponibilité.
- Maîtriser l'outil informatique et la messagerie électronique.
- se déplacer sur l'ensemble du département.

Cette mission prendra effet à compter de la rentrée 2008 ; elle sera renouvelable annuellement, pour une durée maximale de cinq ans.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 24 juin 2008** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) **à l'adresse suivante :**

Délégation académique d'éducation artistique et action culturelle
à l'attention de Mme OHANESSIAN Chantal
Rectorat
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1

Un double de chaque dossier sera envoyé, dans le même délai, sous couvert de la voie hiérarchique, et avec avis motivé du chef d'établissement ou des autorités rectores, à l'inspection académique concernée.

Les candidats présélectionnés seront invités à une audition à l'inspection académique du Vaucluse le 30 juin 2008 après-midi.

Pour tout renseignement :

Tél: 04 42 95 29 44

Mel : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille